BOURSE PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE DE MARCK

La municipalité de Marck permet aux jeunes habitants, en collaboration avec le CCAS de bénéficier d'une bourse pour l'obtention de leur permis de conduire.

Les conditions pour candidater via un dossier sont les suivantes :

jeune habitant depuis au moins 1 an sur la commune
lycéen, étudiant, salarié
avoir obtenu son code de la route

Le dossier complet sera soumis pour examen par le Conseil d'Administration du CCAS. Une notification d'attribution ou de rejet sera notifiée par courrier dans les plus brefs délais.
Télécharger le dossier

https://www.ville-marck.fr/quelles-sont-les-aides-municipales

Ville de Marck:
2 place de l'Europe
62730 - Marck
https://www.ville-marck.fr/